

Acte N° 2021-22

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article D. 811-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend l'acte suivant :

OBJET : présentation du bilan des contrats étudiants conclus en application de l'article D. 811-1 du Code de l'éducation

Le bilan des contrats étudiants au titre de l'année 2020-2021 est présenté aux membres du Conseil d'administration, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER